



# AVIS

Le collège des bourgmestre et échevins informe par la présente que

**le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 9 janvier 2006**

sera déposé pendant 30 jours - soit du 2 mars 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2020 inclus - à la maison communale où le public peut en prendre connaissance. Cette procédure de consultation publique a lieu conformément à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Le public dispose de 45 jours à compter du dépôt – soit du 2 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus – pour présenter ses observations à propos du projet d'abrogation par écrit au collège des bourgmestre et échevins.

Dans ce cadre, le collège des bourgmestre et échevins invite les habitants de la commune de Garnich à une réunion d'information conjointe en présence du ministre de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Cette réunion qui aura lieu:

**au Lycée Robert Schuman Luxembourg  
Salle Rosemarie Kieffer  
Bd Emmanuel Servais  
L-2535 Luxembourg**

**le mardi, 3 mars 2020 à partir de 18.00 heures**

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Garnich  
Georges FOHL, Arsène MULLER, Karin HIRSCH-NOTHUM